

La classe de seconde générale et technologique est à la fois une classe de consolidation d'une culture commune à tous les élèves et une classe de détermination qui favorise des choix d'orientation éclairés en première.

### ENSEIGNEMENTS COMMUNS : (horaires par semaine)

Français : 4 h

Histoire-géographie : 3 h 30

Langues vivantes A et B : 6h

Sciences Economiques et Sociales (SES) : 1h30

Mathématiques : 4 h

Physique-chimie : 3 h

Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) : 1h30

Sciences numériques et technologie : 1H30

Education Physique et Sportive (EPS) : 2 h

Enseignement moral et civique : 18 h annuelles

Éléments fondamentaux de la culture kanake : 0H30

### ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

*Ils ne sont pas obligatoires. Les élèves peuvent en choisir deux.*

*Ils représentent de 1h30 à 6 h par semaine. Les enseignements optionnels de Langues et cultures de l'Antiquité (latin et grec) peuvent être choisis en plus de ces deux enseignements.*

### Un enseignement général au choix parmi :

Langues et cultures de l'Antiquité : latin : 3h

Langues et cultures de l'Antiquité: grec: 3h

Langue vivante C : 3h

Arts : arts plastiques ou cinéma audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre : 3h

Education physique et Sportive : 3h

Arts du cirque : 6h

Ecologie-agronomie-territoires-développement durable : 3H

(Proposé uniquement en LEGT agricole)

### Un enseignement technologique au choix parmi :

Management et gestion : 1h30

Santé et social : 1h30

Biotechnologies : 1h30

Sciences et laboratoire : 1h30

Sciences de l'ingénieur : 1h30

Création et innovation

technologiques : 1h30

Création et culture - design : 6h

Hippologie ou équitation ou autres pratiques sportives : 3h

Pratiques sociales et culturelles : 3h

Pratiques professionnelles : 3h

Atelier artistique : 72 heures annuelles

### **Tous les élèves bénéficient :**

**D'un accompagnement personnalisé tout au long de l'année pour :**

- le soutien

- la maîtrise de l'expression écrite et orale

Et d'un **accompagnement au choix de**

**l'orientation** pour aider l'élève à élaborer son parcours, en particulier sa voie ou sa série de première (54 heures annuelles, à titre indicatif)